# Une confiance lucide

Information du public sur les risques technologiques majeurs



- BASF We create chemistry Usine de Boussens

### Une confiance dans l'avenir

### L'usine BASF Health & Care Products France à Boussens

Filiale d'un groupe international, l'usine BASF de Boussens fabrique principalement des matières premières et des ingrédients naturels pour la nutrition, la santé ainsi que pour l'industrie de la cosmétique (shampooings, gels douche, etc.) et celle de la détergence (lessive, liquide de vaisselle, etc.).

Implantée depuis 1946 sur le site de Boussens, régulièrement modernisée, l'usine dans laquelle travaillent plus de 100 personnes, dispose d'un outil de production sûr et performant. L'usine est soumise à la directive SEVESO seuil haut du fait de l'utilisation de produits classés dangereux pour l'environnement.

## Sécurité Industrielle : prévenir et informer

Vous vivez à proximité d'un site industriel soumis à des mesures de prévention des accidents majeurs et leur conséquences exigées par les législations française et européenne.

Le site a réalisé et soumis à l'administration une étude de danger de la totalité de l'établissement. Cette étude, à partir d'une analyse systématique des équipements industriels et de leur conditions d'utilisation, envisage tous les scénarios possibles d'accident, même les moins probables.

Les pouvoirs publics, les collectivités locales et les industriels travaillent en commun pour renforcer votre sécurité et votre information afin que vous puissiez avoir dans les industries une confiance lucide.

### Les dangers sur le site

Produits	Dangers	Effets
Méthanol, Méthylate de Sodium	Toxique, Inflammable	Toxique, Surpression, Thermique
Acide chlorhydrique	Corrosif	Toxique
Hydrogène, Gaz naturel	Inflammable	Surpression, Thermique

### Une attitude luci

### Que se passe t-il en cas d'accident ?

Le métier du personnel d'exploitation, l'expérience acquise, les investissements consacrés en matière de sécurité sur le site, la réglementation française qui impose des règles très strictes dont l'application rigoureuse est contrôlée en permanence, rendent hautement improbable ce type d'accident majeur.



En cas d'accident limité à l'intérieur de l'usine

C'est la société BASF qui prend les mesures d'urgence avec l'aide éventuelle des secours extérieurs. C'est le Plan d'Opération Interne (POI) qui prévoit le déclenchement de la sirène d'alarme, l'appel des secours extérieurs et l'organisation de la lutte contre un sinistre limité à l'établissement.

Si le sinistre s'étend à l'extérieur de l'usine

Afin de garantir la sécurité de la population, les pouvoirs publics en accord avec l'industriel prévoient un ensemble de mesures liées à un accident majeur, même hautement improbable. C'est donc le préfet qui coordonne l'ensemble des moyens d'intervention en mettant en oeuvre le Plan Particulier d'Intervention (PPI). Vous pouvez consulter les mesures décrites dans ce PPI auprès de votre mairie.

## Bien réagir en cas de danger

### En cas de danger

Vous serez alertés par les sirènes. Pour votre sécurité et celle de votre famille, appliquez les consignes énoncées dans la fiche réflexe ci-jointe. Conservez-la à portée de main. Des essais de sirènes sont réalisés tous les 1er mercredis de chaque mois à 12h00 précises.

Pour toute information complémentaire, vous pouvez vous adresser auprès de notre société ou à la préfecture (protection civile), à la DREAL ou encore auprès de votre mairie. Ces plaquettes sont disponibles auprès de BASF Health and Care Products France - Site de Boussens ou en Mairie de Boussens et de Roquefort sur Garonne.

Document réalisé par le Service EHS Avril 2016



### Les bons réflexes en cas d'alerte

Pour les HABITANTS à l'intérieur de la zone d'application du PPI



Vous entendez la sirène :



C'est une sirène au son modulé (3 x 1min41s) séparée par quelques secondes de silence.

#### Ce qu'il faut faire

et

#### ne pas faire



Rassemblez les affaires strictement nécessaires (papiers, argent, médicaments).



Evacuez le périmètre de manière à s'éloigner de la zone de dangers.



Rendez vous au point de rassemblement où des moyens de transport seront acheminés pour effectuer le transfert vers un lieu de recueil.



N'allez pas chercher vos enfants à l'école. Ils y sont en sécurité. Les enseignants connaissent les consignes.



Ne téléphonez pas. Les lignes téléphoniques doivent rester à la disposition des secours.



Ne fumez pas, évitez toute flamme ou étincelle. Evitez d'allumer ou l'éteindre la lumière ou tout appareil électrique.

#### Point de rassemblement

rue du lotissement de Calaoueres (en direction du centre de Boussens)





Ecoutez la radio pour connaître les consignes à suivre : Sud Radio (101.4 FM) ou France Bleu (90.5 FM) ou France Inter (87.9 FM) ou France Info (105.5 FM)

Fin de l'alerte



30 secondes

La fin de l'alerte est annoncée par un signal continu (non modulé) durant 30 secondes et par la radio. Vous pouvez alors revenir dans le périmètre. Document à lire et à conserver

Annexe à l'information du public sur les risques technologiques majeurs BASF - Avril 2016

### Les bons réflexes en cas d'alerte

Pour les EMPLOYÉS DES ENTREPRISES à l'intérieur de la zone d'application du PPI



Vous entendez la sirène :









C'est une sirène au son modulé (3 x 1min41s) séparée par quelques secondes de silence.

### Ce qu'il faut faire

### ne pas faire



Respectez le plan d'évacuation de son établissement.



Evacuez le périmètre par la sortie la plus proche de manière de manière à s'éloigner.



Un responsable par établissement devra se rendre au point de rassemblement afin de rendre compte de l'évacuation effective de l'entreprise.



Ne téléphonez pas. Les lignes téléphoniques doivent rester à la disposition des secours.

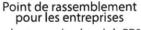


Ne fumez pas, évitez toute flamme ou étincelle.

Evitez d'allumer ou d'éteindre la lumière ou tout appareil électrique.



N'allez pas chercher vos enfants à l'école. Ils y sont en sécurité. Les enseignants connaissent les consignes.



Aire de repos en bordure de la RD817





Ecoutez la radio pour connaître les consignes à suivre : Sud Radio (101.4 FM) ou France Bleu (90.5 FM) ou France Inter (87.9 FM) ou France Info (105.5 FM)

Fin de l'alerte



30 secondes

La fin de l'alerte est annoncée par un signal continu (non modulé) durant 30 secondes et par la radio. Vous pouvez alors revenir dans le périmètre.